



Bruxelles, le 15 janvier 2018

Note à l'attention de Christian Roques Chef d'Unité HR E.1

Concerne: Installation de nouvelles antennes relais électromagnétiques Rue de la Loi.

27 antennes relais vont être installées sur le toit du bâtiment LOI 89. Elles viennent s'ajouter à 30 antennes déjà existantes sur cette portion de la Rue de la LOI. Il s'agit bien d'une massification d'antennes sur un périmètre très étroit. L'installation de ces antennes a été approuvée par les autorités belges. Il n'est pas certain toutefois que l'analyse d'impact préalable, jointe au dossier de demande de permis d'autorisation pour l'installation de ces antennes, ait été conduite de manière complète.

Cette analyse d'impact fait apparaître des seuils d'émissions très élevés et déjà, un impact extérieur au taux maximum autorisé sur tous les derniers étages des bâtiments qui abritent les DG AGRI, DG TAXUD, DG SCIC, DG EMPL et DG ECHO.

Les simulations intérieures fournies dans le dossier indiquent un dépassement de ces seuils à l'intérieur de certains bâtiments alentour. Le dossier ne dit pas si des simulations intérieures ont été réalisées à l'intérieur des bâtiments de la Commission. Ces simulations auraient dû prendre en compte l'existence des antennes déjà présentes dans nos bâtiments ainsi que les facteurs fenêtres et portes, compte tenu de la porosité qu'ils offrent à l'impact des émissions électromagnétiques.

Suite à nos actions, l'OIB a effectué, le 19 décembre dernier, une analyse à l'intérieur des bâtiments concernés afin d'établir un seuil "benchmark" à comparer à l'avenir, une fois les antennes installées. Ni la méthode appliquée (emplacement des tests), ni les conclusions de ces analyses ne sont connues.

Si les résultats de ces tests devaient faire apparaître que les seuils intérieurs sont déjà proches des seuils maximaux autorisés, la question se pose de savoir si l'installation de ces nouvelles antennes devrait être empêchée du fait de l'impact qu'elle aurait sur ces seuils.

U4U a interpellé les Directeurs généraux concernés, le CPPT, l'OIB. U4U regrette que dans ce dossier, on n'ait pas fait preuve de davantage de célérité de façon à objecter le permis d'installation quand il était encore temps.

U4U a consulté le personnel des cinq DGs exposées à l'impact des nouvelles antennes. Il a obtenu près de 400 signatures à sa pétition pour exiger la réalisation d'analyses préalables et le respect des dispositions de la Directive 2013/35 UE. Nous tenons à votre disposition la liste des signataires.

U4U demande que la Commission :

- Communique le résultat des tests effectués par l'OIB le 19 décembre dernier;
- Procède à une simulation qui complète ces tests de l'impact supposé de ces antennes additionnelles et communique les résultats obtenus;
- Vérifie, de manière régulière, une fois les antennes installées, que les seuils ne sont pas dépassés;
- Prenne toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la santé du personnel.

Georges VLANDAS
Président de U4U



Copies: Mme. Monique Pariat Directrice générale DG ECHO
Mme. Florika Fink-Hooijer Directrice générale du SCIC
Mr. Jerzy Plewa Directeur général DG AGRI
Mr. Stefen Quest Directeur général DG TAXUD
Mr. Michel Servoz Directeur général DG EMPL
Mr. Mouligneau Directeur de l'OIB
Mr. Arturo Caballero Bassedas Président du CPPT
Mr. Lukasz Wardyn Président du CLP
Mme. Kim Slama U4U
Les personnels concernés